



---

**Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses  
et du Système général harmonisé de classification  
et d'étiquetage des produits chimiques****Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé de classification  
et d'étiquetage des produits chimiques****Dix-neuvième session**

Genève, 30 juin-2 juillet 2010

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**Questions relatives à la communication des dangers****Mandat pour la révision de l'annexe 4 «Document guide sur  
l'élaboration de fiches de données de sécurité (FDS)»****Document soumis par l'expert de l'Allemagne\*****Contexte**

1. Lors de sa dernière session, le Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques a décidé que les propriétés physiques et chimiques visées dans la section 9 de l'annexe 4 du SGH devraient être compatibles avec les propriétés correspondant aux critères de classification applicables à chacun des dangers définis dans le SGH. L'expert de l'Allemagne a repris la rédaction du mandat du groupe de correspondance et a décidé de le soumettre au Sous-Comité pour examen à sa dix-neuvième session.

**Proposition**

2. Le mandat ci-après est proposé pour un groupe de correspondance informel qui serait chargé de réviser la section 9 de l'annexe 4 du SGH. Il est demandé au Sous-Comité d'approuver le mandat proposé:

Objet: Propriétés physiques et chimiques figurant dans les FDS.

Tâche: Révision de la section 9 de l'annexe 4 du SGH.

---

\* Conformément au rapport du Sous-Comité d'experts sur sa dix-huitième session (voir ST/SG/AC.10/C.4/36, par. 26).

- Moyens d'action: Toutes les délégations désirant participer au groupe de correspondance et contribuer à la révision doivent faire part de leur intérêt durant la réunion ou par courrier électronique. L'expert de l'Allemagne élaborera une première version censée servir de point de départ aux travaux et l'enverra aux différents experts. Le groupe de correspondance devrait travailler principalement par courrier électronique et pourra se réunir en tant que groupe de travail informel au moment du déjeuner lors des réunions du Sous-Comité.
- Calendrier: Étant donné qu'il ne reste qu'une seule réunion à tenir durant le présent exercice biennal (en décembre 2010), les travaux se poursuivront probablement au cours du prochain exercice biennal. Une proposition concernant la révision de la section 9 de l'annexe 4 du SGH doit être présentée en décembre 2012 au plus tard.
-